**EPU38**

**4 mai 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Estonie**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada remercie l’Estonie de sa présentation et salue les mesures qu’elle a prises pendant la période de référence, notamment concernant la violence à l’égard des femmes.

Le Canada recommande à l’Estonie de :

1. adopter une loi sur les crimes haineux fondés sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre, et appliquer de manière uniforme et cohérente les lois contre la discrimination pour tout motif.
2. s’attaquer à l’intolérance et au racisme par des programmes concertés de sensibilisation et d’éducation du public qui favorisent la cohésion sociale et encouragent la diversité et l’inclusion, en tenant compte des nouveaux arrivants dans la société.
3. étendre les efforts récents de lutte contre la violence et la discrimination à l’égard des femmes pour couvrir les droits et les intérêts des filles, incluant par la révision de l’âge légal du consentement aux activités sexuelles.
4. respecter le droit de vote de tous les détenus.

Le Canada applaudit le premier plan d’action de l’Estonie en matière de droits de la personne. Le Canada est également reconnaissant à l’Estonie d’avoir mis à profit son savoir-faire en matière de gouvernance numérique dans le domaine des droits de la personne.